

Réponse à la demande CADA de Madame Stéphane Horel du 11 mars 2024

1 message

bercy presse @finances.gouv.fr>
To: @lemonde.fr>

20 August 2024 at 16:24

Bonjour,

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique (MEFSIN) a pris connaissance de la demande formulée par Mme Stéphane Horel le 11 mars 2024.

Le Ministère MEFSIN est conscient des enjeux sanitaires et environnementaux posés par les substances per et polyfluoroalkylées (PFAS). Un plan d'action PFAS élaboré conjointement par les ministères de la Transition Ecologique et Cohésion des Territoires, Industrie, Travail et Santé, Intérieur, Agriculture, Armées, Recherche a été publié le 5 avril et définit la doctrine du Gouvernement pour réduire le plus rapidement les risques associés aux PFAS.

La Direction générale des entreprises (DGE) est amenée dans l'exercice de ses missions (prévues par le décret n°2009-37 du 12 janvier 2009) à rencontrer des entreprises des secteurs industriel et chimique, notamment pour échanger sur le projet de restriction REACH portant sur les PFAS. Les services de la Direction Générale des Entreprises soulignent qu'ils ne disposent pas d'informations relatives à l'environnement au sens de l'art L 124-2 du code de l'environnement, ni d'informations sur les émissions de substances dans l'environnement. En effet, les échanges entre les industriels et les agents de la DGE portent notamment sur les procédés industriels et stratégies commerciales des acteurs.

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) agit en tant qu'autorité de contrôle en faveur du respect des règles de la concurrence, de la protection économique des consommateurs, et de la sécurité et de la conformité des produits et des services. Les contrôles de la DGCCRF visent à s'assurer du respect des réglementations en vigueur pour les produits mis sur le marché à destination du consommateur. Il n'existe pas à ce jour de réglementation spécifique sur les PFAS, relevant de la DGCCRF ou d'autres administrations, qui imposerait une déclaration par les entreprises des produits contenant des PFAS.

La réponse du MEFSIN à la demande formulée est la suivante :

1. Tout document lié à des rendez-vous physiques, téléphoniques ou vidéos (incluant notes, compte-rendu, correspondances) entre les services du ministère et les organisations listées ci-dessous, ainsi que toute entreprise ou organisation professionnelle non listée, portant sur la question des PFAS depuis le 30 septembre 2023 et jusqu'au 11 mars 2024 inclus :

Les réunions listées sont celles où le sujet des PFAS a été abordé notamment dans le cadre du suivi des actualités réglementaires telles que le projet européen de restriction REACH des PFAS et la mission gouvernementale PFAS confiée au député Cyrille Isaac Sybille. Les documents fournis dans le cadre de ces réunions et liés aux PFAS sont transmis dans le cadre de cette réponse à la CADA. Les échanges entre les services de la DGE et les entreprises et organismes sont les suivants :

a. Arkema

- 19/02/24 – *Projet de restriction REACH des PFAS*

Une visioconférence a été organisée le 19 février 2024 sans transmission de document. Aucun compte-rendu n'a été effectué à la suite de ce rendez-vous.

- 23/02/24 – *Rapport mission gouvernementale député Cyrille Isaac Sybille*

Une visioconférence a été organisée le 23 février 2024 sans transmission de document. Aucun compte-rendu n'a été effectué à la suite de ce rendez-vous.

b. Solvay

- 20/02/24 – *Projet de restriction REACH des PFAS*

Une réunion a eu lieu le 20 février 2024 sans transmission de document ni production de compte-rendu à la suite.

c. Daikin

Aucune réunion n'a eu lieu pendant cette période, mais des échanges ont eu lieu pour prévoir une réunion fixée fin avril.

d. Chemours

- 13/02/24 – *Projet de restriction REACH des PFAS*

Une réunion a eu lieu le 13 février 2024 sans transmission de document ni compte-rendu.

e. Saint-Gobain

Aucune réunion n'a eu lieu pendant cette période.

f. Honeywell

- 19/12/23 - *Réunion d'échange sujets réglementaires dont le projet de restriction REACH des PFAS*

Une réunion a eu lieu le 19 décembre 2023 sans transmission de document au préalable. Aucun compte-rendu n'a été produit dans ce cadre.

g. France chimie

- 07/02/24 – *Échange actualités réglementaires dont le projet de restriction REACH des PFAS*

Une réunion a eu lieu le 7 février 2024 sans transmission de document ni production de compte-rendu.

- 01/03/24 – *Mission gouvernementale député Cyrille Isaac Sybille*

Une réunion a eu lieu le 1^{er} mars 2024 sans transmission de document ni production de compte-rendu.

h. Plastics Europe

Aucune réunion n'a eu lieu pendant cette période.

i. Autres entreprises et organisations professionnelles

Biwi - 09/10/23

Une visioconférence a été organisée le 9 octobre 2023 en présence de la DGPR, un document support relevant du secret des affaires a été reçu dans ce cadre et n'est donc pas transmis. Aucun compte-rendu n'a été produit.

Il est rappelé que selon l'article L.311 6 du Code des relations entre le public et l'administration, certains documents et certaines parties des documents recensés dans le cadre de cette saisine ne peuvent être transmis car ils portent atteinte au :

- secret des procédés ;
- secret des informations économiques et financières ;
- secret des stratégies commerciales.

Union Sport et Cycle (USC) - 12/10/23

Une visioconférence a été organisée le 12 octobre 2023, aucun document ni compte rendu n'a été produit dans ce cadre.

CEA – 30/10/23

Le CEA a transmis deux documents des associations RECHARGE et AVERE par e mail :

- RECHARGE (Advanced rechargeable and lithium batteries association) statement for 2nd call for evidence October 2021;
- Position paper AVERE (The European Association for Electromobility) dans le cadre de la consultation publique de l'Echa.

RECHARGE – 10/11/23

L'association RECHARGE a transmis deux documents par e-mail :

- « 500 words statement » adressé au SEAC ;
- Contribution à la consultation publique de l'Echa.

Axelera - 01/12/23

Une visioconférence a été organisée le 1er décembre 2023, deux documents ont été transmis dans ce cadre :

- « *POPFREE Promotion of PFAS-free alternatives Final report* »;
- « *Bulletin d'information #19 mai 2022 de l'INERIS* ».

Aucun compte-rendu n'a été produit à l'issue de cette réunion.

AGC - 11/12/23 – Projet de restriction REACH des PFAS

Une visioconférence a été organisée le 11 décembre 2023, quatre documents ont été transmis dans ce cadre :

- « AGC Position Paper for France »;
- « AGC general comments non confidential » ;
- « FPG Manufacturing Programme for European Manufacturing sites »;
- « *ilot-Scale Fluoropolymer Incineration Study: Thermal Treatment of a Mixture of Fluoropolymers under Representative European Municipal Waste Combustor Conditions* ».

Aucun compte-rendu n'a été produit à l'issue de cette réunion.

Hydrogen Europe - 23/01/24

Une visioconférence a été organisée le 23 janvier 2024, dans ce cadre cinq documents ont été transmis :

- « Hydrogen Europe Position Paper on PFAS » ;
- « Strategic Research and Innovation Agenda »;
- « Joint letter on Fluoropolymer use in the industry »;
- « A critical review of the application of polymer of low concern regulatory criteria to fluoropolymers II: Fluoroplastics and fluoroelastomers ».
- « A Critical Review of the Application of Polymer of Low Concern and Regulatory Criteria to Fluoropolymers »

Elanova - 06/02/24 – Projet de restriction REACH des PFAS

Une réunion a été organisée le 6 février 2024 sans transmission de document ni production de compte rendu.

Syensqo - 22/02/24

Une réunion a été organisée le 22 février 2024 sans transmission de document ni compte-rendu.

2. Concernant tout document ou correspondance interne au ministère portant sur la question des PFAS depuis le 30 septembre 2023 et jusqu'au 11 mars 2024 inclus :

Le travail interne des services du Ministère a abouti à la production des documents suivants :

- Réponse de la DGCCRF faite au député Cyrille Isaac Sibille dans le cadre de la mission gouvernementale (05/10/23) ;
- Réponse de la DGE faite au député Cyrille Isaac-Sibille dans le cadre de la mission gouvernementale (15/12/23).

3. Concernant toute correspondance du ministère avec le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, les services du Premier ministre et les services du président de la République portant sur la question des PFAS depuis le 30 septembre 2023 et jusqu'au 11 mars 2024 inclus :

Les documents suivants sont issus d'échanges avec le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

- Compte-rendu de la réunion de coordination interministérielle PFAS du 15 décembre 2023 ;
- Présentation de la réunion de coordination interministérielle PFAS du 15 décembre 2023 ;
- Groupe de travail REACH du 19 décembre 2023 ;
- Plan interministériel sur les PFAS (avril 2024).

Selon l'article L 311-5 du Code des relations entre le public et l'administration, certains documents interministériels relatifs aux travaux européens en cours ne peuvent être transmis car leur transmission porterait atteinte à la conduite de la politique extérieure de la France.

Pour accéder aux documents, nous vous prions de suivre le lien suivant :

[REDACTED]

[REDACTED]

Bien cordialement,

Le bureau de presse de Bercy